

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 28 septembre 2020****DÉLIBÉRATION n°2020-43**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 28 septembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 18 septembre 2020.

**Point de l'ordre du jour :**

3.1. Approbation des propositions de la commission des moyens du 18 septembre 2020.

.....  
Vu le code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'université de Tours,  
Vu l'avis de la commission des moyens du 18 septembre 2020,

**Exposé de la décision :**

La commission des moyens du 18 septembre 2020 a examiné deux sujets qui doivent faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation de la rémunération des intervenants de l'UTL (université du temps libre) ;

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	25
Abstentions :	1
Votes exprimés :	24
<b>Pour :</b>	24
Contre :	0

- droits spécifiques du diplôme de droit français à Lodz.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

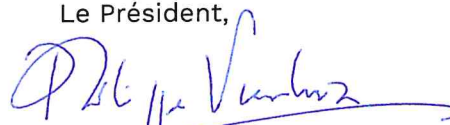
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	25
Abstentions :	3
Votes exprimés :	22
<b>Pour :</b>	21
Contre :	1

**Pièces jointes :**

- document de présentation des rémunérations UTL et extrait du PV du conseil de faculté de droit, économie et sciences sociales du 3 septembre 2020.

Fait à Tours, le 29 septembre 2020

Le Président,

  
Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 01 OCT. 2020 Transmise au Recteur le : 01 OCT. 2020
---	---

## Rémunérations intervenants UTL – Montants rentrée 2020

<p align="center"><b>Personnels de l'université de Tours en activité</b></p>	<p><b>Conférences : 3h CM</b></p> <p><b>Cycle thématique : 2h CM par séance soit 6h CM pour 3 séances</b></p> <p><b>Atelier : 2h TD par séance de 2h, maximum 3 séances</b></p> <p><b>Cours spécifique : 20h TD</b></p> <p>Possibilité d'intégrer un volume horaire maximum de 15h dans le service statutaire</p>
<p align="center"><b>Autres intervenants : Extérieurs, retraités...</b></p>	<p><b>Conférences : 120€/heure soit 240€</b></p> <p><b>Cycle thématique 120€/heure soit 240€ par séance de 2 heures x 3 séances</b></p> <p><b>Atelier : 120€ par séance de 2 heures</b></p> <p><b>Cours spécifique : 10h de conférences soit 1200€</b></p>

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE**

**Séance du Jeudi 03 septembre 2020**

Sous la Présidence de Monsieur le Doyen Julien BOURDOISEAU

**Ordre du jour :**

- Montant des droits spécifiques 2020-2021 pour le diplôme de droit français à l'université de LODZ.

**Compte rendu :**

- Les membres du Conseil présents ou représentés ont approuvé à l'unanimité le montant des droits spécifiques 2020-2021 pour le diplôme de droit français à l'université de LODZ.

Tours, le 04/09/2020  
Le Doyen,

**Julien BOURDOISEAU**



**Universités de Tours et de Łódź**

**Coopération franco-polonaise  
Facultés de Droit**

**École de Droit Français de Łódź**

**Objet : Droit spécifique 2020/2021 pour le Diplôme de Droit Français à l'Université de Łódź.**

**Note à l'intention du Conseil de l'UFR Droit, Économie et Sciences sociales, de la commission des finances et du C.A de l'Université**

Ouverte en 2003 la formation dispense 180h de cours (CM) Elle a été réhabilitée par le C.A. le 3 juillet 2017 et l'Accord- cadre renouvelé le 5 octobre 2017

Pour 2020/2021 il est proposé :

- de tenir compte du maintien du droit de base à 170 €
- de ne pas modifier le droit spécifique
- de ne pas modifier le montant total des droits à 370 €

**Proposition de droit spécifique 2020 /2021 : 200 € pour le DU**

Tours le 31 août 2020

Examen par le Conseil de Faculté le 3 septembre 2020